

## **LETTRE MENSUELLE / Mars 2014**



De gauche à droite, le Directeur Pays , le Coordinateur des appuis institutionnels, le Conseiller Principal du Gouverneur et le Secrétaire Exécutif de l'APRODH lors de la cérémonie de lancement du projet "Fourniture des services de l'aide légale aux populations vulnérable et aux victimes des violences basées sur le genre (VBG) dans les 4 provinces pilotes du Nord: Kayanza, Ngozi, Muyinga et Kirundo" à Kayanza en date du 04 Mars 2014.

### **0. INTRODUCTION**

Le PNUD, en collaboration avec le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, a financé un projet de fourniture des services de l'aide légale aux populations vulnérables des provinces pilotes du nord à savoir Kayanza, Ngozi, Muyinga et Kirundo, projet exécuté par 4 organisations de la société civile qui sont: l'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, l'Association des Femmes Juristes du Burundi, l'Association des Juristes Catholiques du Burundi et la Ligue des Droits de l'Homme Iteka respectivement dans les provinces de Kayanza, Kirundo, Muyinga et Ngozi.

L'objectif global de ce projet est de « *contribuer au renforcement et à la consolidation de l'état de droit à travers la promotion de l'accès à la justice, à l'information juridique, la fourniture des conseils juridiques et un accompagnement judiciaire de proximité et de qualité aux personnes vulnérables y inclus les victimes des violences basées sur le genre dans la zone pilote du Nord (Kayanza, Ngozi, Kirundo et Muyinga) et à la mise en place des structures de parajuristes qui contribuent réellement à l'efficacité des actions et à l'atteinte des résultats au niveau communautaire* ».

Dans la présente lettre, nous partagerons avec nos lecteurs, le déroulement des cérémonies de lancement du projet et les différentes activités déjà réalisées en province Kayanza.

### **1. CÉRÉMONIES DE LANCEMENT DES ACTIVITÉS DU PROJET**

Le lancement des activités de tout le projet a eu lieu le 04 Mars 2014 à l'Hotel KAMOTEL de Kayanza. Les cérémonies ont été marquées par présence les autorités du Ministère de la Justice en l'occurrence le Coordinateur des appuis institutionnels qui a procédé au lancement dudit projet, l'Inspecteur Général de la Justice, le Directeur Pays au PNUD, le Conseiller Principal du Gouverneur de Kayanza et le Secrétaire Exécutif chargé des programmes à l'APRODH.

L'implication du Ministère de la Justice aura été remarquable dans les préparatifs des cérémonies de lancement. Bien plus, la disponibilité du Consultant du PNUD et surtout son appropriation du projet auront été un atout important pour la réussite de l'activité.

Enfin, les activités médiatiques (bandes annonces) faites sur les radios les plus populaires de notre pays et sur la Télévision Renaissance ont été un catalyseur de taille.

En plus de tout cela, l'APRODH a fait preuve de sa capacité de mobilisation en lançant les invitations et en menant des contacts avec tous les partenaires pour qu'ils répondent présents au rendez – vous ; chose qui s'est concrétisée par la participation aux cérémonies de 93 participants sur un total de 95 invités aux cérémonies de lancement du projet ci – haut mentionné.

## **2. IDENTIFICATION DES PARAJURISTES, INSTALLATION ET EQUIPEMENT DES CLINIQUES FIXES**

Directement après le lancement des activités du projet, les activités d'installation et d'équipement des cliniques fixes ainsi que l'identification des parajuristes ont directement démarré.

Le recrutement des assistants juristes – au nombre de 9 et à raison de 3 par communes- avait eu lieu bien avant le démarrage du projet. Et leur répartition dans les trois communes du projet (Kayanza, Kabarore et Matongo) avait déjà été opérée. Signalons également que ces derniers ont eu l'occasion de participer aux cérémonies de lancement dudit projet. Il restait la location et l'équipement des cliniques juridiques c'est – à dire les bureaux des assistants juristes; chose qui a directement été faite.

L'identification des parajuristes a pris deux jours par commune. Ainsi, il fallait-il d'abord mener des contacts avec les autorités administratives qui nous ont aidé dans le choix des hommes et femmes capables de se donner bénévolement corps et âme dans l'intérêt de leurs voisins. Des rencontres avec les candidats parajuristes identifiés ont permis de procéder à la sélection de 3 parajuristes par zone; ce qui fait plus ou moins 11 parajuristes par commune. Ces derniers sont chargés d'apporter leur contribution dans la résolution pacifique des conflits qui naissent sur leurs collines. Les parajuristes ont, eux aussi, été équipés en matériel de première nécessité (un kit comprenant cartable, imperméables et parapluie) .

## **3. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INTERVENANTS DANS LE PROJET**

Entre autres activités du projet, il été prévue une formation de 2 jours pour initier les juristes aux différents outils qu'ils utiliseront dans l'écoute, l'accompagnement juridique et judiciaire des populations vulnérables et des victimes des VBG, dans la résolution pacifique des conflits et dans la confection des rapports.

Cet atelier de formation a eu lieu à Ngozi aux dates du 25 au 26 Mars 2014 et tous les 36 assistants juristes des 4 organisations partenaires du projet (9 par organisation) se sont rencontrés au chef lieu de cette province.

Les parajuristes, des Bashingantahe et des élus locaux, quant à eux, ont été formés sur la médiation et les autres techniques de résolution pacifique des conflits par 2 formateurs recrutés à cet effet. La formation qui a eu lieu en date du 8 au 9 Avril 2014. Cette formation a concerné 30 participants dont 18 parajuristes (6 parajuristes dans chacune des 3 communes du projet qui sont Kayanza, Kabarore et Matongo), 6 Bashingantahe (2 dans chacune des 3 communes) et 6 élus collinaires (2 par commune).

\*\*\*\*\*